

PMRA Corrected Label HC  
2021-3095  
2022-11-30

Label

<b>GROUPE</b>	<b>29</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## **Insecticide Carbine™**

À VENDRE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA  
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-  
BRITANNIQUE SEULMENT

### **COMMERCIAL**

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide 50 %

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

NO D'HOMOLOGATION : 36459 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,5 – 100 kg

ISK Biosciences Corporation  
7470 Auburn Road  
Suite A  
Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS)  
1-877-706-4640

## **MISE EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NE PAS** ingérer. Nocif en cas d'ingestion.

Cause l'irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter d'en respirer les vapeurs lors de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un casque de protection résistant aux produits chimiques pendant l'application pneumatique en cabine ouverte ou l'application à jet porté. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type Sou'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants et toute protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'appareil servant à l'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser les risques de dérive de la pulvérisation afin de réduire les effets néfastes pour les insectes bénéfiques dans des habitats adjacents au site de l'application, comme les haies et les régions boisées.

**TOXIQUE** pour des espèces non visées de plantes terrestres. Respecter les zones tampons sans pulvérisations indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la limite du plan d'eau.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour contrôler les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire à l'écart d'autres pesticides, engrais, et toute nourriture de consommation humaine ou animale.

## **ÉLIMINATION**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Carbine™ est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

Livret

## **Insecticide Carbine™**

À VENDRE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA  
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-  
BRITANNIQUE SEULEMENT

### **COMMERCIAL**

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide 50 %

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

N° D'HOMOLOGATION : 36459 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ISK Biosciences Corporation  
7470 Auburn Road  
Suite A  
Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS)  
1-877-706-4640

## **MISE EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**NE PAS** ingérer. Nocif en cas d'ingestion.

Cause l'irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter d'en respirer les vapeurs lors de la pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un casque de protection résistant aux produits chimiques pendant l'application pneumatique en cabine ouverte ou l'application à jet porté. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type Sou'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants et toute protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'appareil servant à l'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour certains insectes bénéfiques. Minimiser les risques de dérive de la pulvérisation afin de réduire les effets néfastes pour les insectes bénéfiques dans des habitats adjacents au site de l'application, comme les haies et les régions boisées.

**TOXIQUE** pour des espèces non visées de plantes terrestres. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la limite du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire à l'écart d'autres pesticides, engrais, et toute nourriture de consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## MODE D'EMPLOI

L'insecticide Carbine™ peut être utilisé contre les organismes nuisibles énumérés sur le lin, les légumineuses (succulentes ou séchées, à l'exclusion du soja, groupe de cultures 6), la luzerne cultivée pour la production de semences et la paille et foin de plantes autres que les graminées.

Le taux d'application dépend des espèces d'insectes présentes, le degré d'infestation par les insectes, et la quantité de feuilles. Commencez l'application avant que les populations ne commencent à s'accumuler, ou à l'atteinte des seuils économiques d'intervention, conformément aux directives économiques locales. Consulter les directives relatives aux interventions sur le terrain de la coopérative et/ou faire correspondre les applications avec les résultats des dépistages. Il est essentiel de couvrir complètement la plante pour obtenir de bons résultats.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour contrôler les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### Mode d'action

L'insecticide Carbine™ appartient à la classe chimique des nicotinamides. L'insecticide Carbine™ contrôle les organismes nuisibles visés au contact et par ingestion en empêchant leur alimentation de façon rapide et irréversible. Les pucerons peuvent demeurer sur la plante jusqu'à ce qu'ils se dessèchent.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

## Zones tampons sans pulvérisation:

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisations précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	zone tampon sans pulvérisation requise (en mètres) pour la protection des :
		Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Lin, , luzerne cultivée pour la production de semences, , les légumineuses succulentes ou séchées, (à l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6), forrage, paille et foin de plantes autres que les graminées.	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## Gestion de la résistance

Pour des fins de gestion de la résistance, il est à noter que l'insecticide Carbine™ contient un insecticide du groupe 29. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Carbine™ et à d'autres insecticides du groupe 29. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Carbine™ ou les insecticides du groupe 29 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus de 3 pulvérisations consécutives de l'insecticide Carbine™ ou d'autres insecticides du même groupe au cours d'une seule et même saison.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640.

### **Restrictions d'emploi**

Ne pas employer ce produit dans des jardins privés.

### **Restrictions relatives à la rotation des cultures**

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette peuvent être plantées à n'importe quel temps à la suite de l'application de l'insecticide Carbine™. Toutes les autres cultures peuvent être plantées après 30 jours suivant la dernière application de l'insecticide Carbine™.

### **Délai d'attente avant la récolte (DAAR)**

<b>Culture</b>	<b>DAAR (en jours)</b>
Lin	7
Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (groupe de culture 18)	7
les légumineuses — succulentes ou séchées, à (l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6)	7

### **Instructions pour le mélange et le chargement**

S'assurer que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides provenant d'applications antérieures. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. S'assurer que le système d'agitation agite de façon continue le réservoir de pulvérisation en tout temps pour maintenir une bouillie uniforme, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vidé. Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau voulu.

Ne pas entreposer la bouillie de pulvérisation de l'insecticide Carbine™ pendant la nuit.

Le prémélange de bouillies de l'insecticide Carbine™ dans des réservoirs ravitailleurs est déconseillé. Ne pas préparer une quantité de bouillie supérieure à celle qui est nécessaire pour application immédiate.

Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support de pulvérisation pour l'insecticide Carbine™.

### **Nettoyage de l'équipement de pulvérisation**

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après avoir pulvérisé l'insecticide Carbine™ et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application.

### **Renseignements relatifs à l'application**

Tout équipement d'épandage doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié. Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles qui permettent d'obtenir une bonne suppression des insectes.

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

### **Application terrestre**

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 205 kPa (30 psi), sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive. Les pulvérisateurs doivent être ajustés afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 46 cm (18 pouces) au-dessus de la culture. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) peuvent libérer des doses d'application excessives.

**Lin (DAAR de 7 jours)**

RAVAGEURS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,08 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,48 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,24 kilogramme d'ingrédient actif par hectare), par saison

## Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (DAAR de 7 jours)

Luzerne; trèfle (*Trifolium* spp., *Melilotus* spp.); lespédèze; lupin; sainfoin; tiercefeuille; vesce, collet.

RAVAGEURS	DOSE D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de matière active par hectare	
Pucerons	De 0,12 à 0,16	De 0,06 à 0,08	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.
Punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30 (2 applications)	0,10 (3 applications) ou 0,15 (2 applications)	

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application terrestre. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire.

Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.

Ne pas appliquer plus de trois fois par année.

N'appliquez pas plus de 0,30 kilogramme par hectare (soit 0,15 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Carbine™ par application. N'appliquez pas plus de 0,60 kilogramme par hectare (soit 0,30 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Carbine™ au cours d'une même saison.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que [nom du titulaire/entreprise] dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, [nom du titulaire/entreprise] n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### Luzerne cultivée pour la production de semences (DAAR de 7 jours)

ORGANISMES NUISIBLES	DOSE D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de matière active par hectare	
Pucerons	De 0,12 à 0,16 Maximum	De 0,06 à 0,08 Maximum	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes
Punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30 Maximum (2 applications)	0,10 (3 applications) ou Maximum 0,15 (2 applications)	

Pour un contrôle optimal, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Appliquez le produit avec un volume d'eau suffisamment important pour assurer une bonne couverture; utilisez un minimum de 100 litres par hectare lorsque le produit est appliqué à l'aide d'équipements au sol. Les volumes de pulvérisation doivent être augmentés lorsque le feuillage est dense.

Procédez à l'application avant que les populations nuisibles n'atteignent les seuils économiques, ou lorsque ces dernières commencent à s'accroître, mais avant qu'elles ne s'établissent. Inspectez les champs et appliquez à nouveau le produit, au besoin.

Les applications doivent être espacées d'au moins sept jours.

N'effectuez pas plus de trois applications par année

N'appliquez pas plus de 0,30 kilogramme par hectare (soit 0,15 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Carbine™ par application. N'appliquez pas plus de 0,60 kilogramme par hectare (soit 0,30 kilogramme de m.a. par hectare) d'insecticide Carbine™ au cours d'une même saison.

Ne pas utiliser de graines pour la consommation humaine ou animale.

## Légumineuses - succulentes ou sèches (sauf le soja) (groupe de cultures 6) (DAAR de 7 jours)

Haricot (*Lupinus spp.*) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux). haricot (*Phaseolus spp.*) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary); haricot (*Vigna spp.*) (y compris haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, pois zombi, dolique et haricot mungo noir), gourgane; fève (*Vicia faba*), pois chiche (*Cicer arietinum*), Guar (*Cyamopsis tetragonoloba*), le pois sabre (*Canavalia ensiformis*), dolique d'Égypte (*Lablab purpureus*), lentille (*Lens esculenta*), pois cultivé (*Pisum spp*) (y compris pois nain, pois à gousse comestible, petit pois anglais, pois des champs, petit pois de jardin, petit pois vert, pois sugar snap), pois d'Angole (*Cajanus cajan*), le pois sabre (*Canavalia gladiata*)

RAVAGEURS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes Insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Appliquer avant que les populations de pucerons n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté restant dans cette fourchette.
Réduit le nombre de punaises, y compris la punaise terne	0,20	0,10	Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ, et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Carbine™ empêchera les punaises de se nourrir rapidement, mais plusieurs jours peuvent être nécessaires pour observer une réduction du nombre de punaises. Renouveler l'application lorsque la présence de nouveaux insectes est détectée.
<p>Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utilisez au minimum 94 litres par hectare en cas d'application au sol. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté.</p> <p>Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours.</p> <p>Ne pas appliquer plus de trois fois par année.</p> <p><b>Pour applications aux fins de lutte contre les pucerons :</b> Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectares d'insecticide Carbine™ (0,08 kilogramme par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par saison).</p>			

**Pour les applications aux fins de réduction des punaises :** Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme par hectare d'insecticide Carbine™ (0,10 kilogramme par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par saison).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Carbine<sup>TM</sup> est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée